



22 décembre 2022

(22-9718)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

BULGARIE: RÈGLEMENT DU CONSEIL DES MINISTRES N° 102 DU 30 MAI 2022
PORTANT ABROGATION D'ACTES LÉGISLATIFS DU CONSEIL DES MINISTRES

Membre notifiant	BULGARIE
-------------------------	-----------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	RÈGLEMENT DU CONSEIL DES MINISTRES N° 102 DU 30 MAI 2022 PORTANT ABROGATION D'ACTES LÉGISLATIFS DU CONSEIL DES MINISTRES
Objet	Propriété industrielle (généralités)
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2022/IP/BGR/22_8897_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/BGR/1 (<i>Règlement du Conseil des ministres n° 137 du 15 juillet 1993 sur les mandataires en propriété industrielle. Modifications publiées au Journal officiel n° 86/1994 et n° 41/1997 et Règlement du Conseil des ministres n° 214 du 10 octobre 1994 portant modification du Règlement du Conseil des ministres n° 137 du 15 juillet 1993 sur les mandataires en propriété industrielle</i>)
Brève description du texte juridique notifié	
En vertu du Règlement n° 137 du 15 juillet 1993 (maintenant abrogé), une ordonnance sur les mandataires en propriété industrielle a été adoptée. L'Ordonnance a été remplacée/abrogée par le Règlement n° 161 de 2017, qui a été abrogé le 3 juin 2022 par le Règlement n° 102. Les dispositions pertinentes ont été incorporées dans la Loi sur les brevets et l'enregistrement des modèles d'utilité au chapitre 8 "b" relatif aux mandataires en propriété industrielle.	
Langue(s) du texte notifié	Anglais
Entrée en vigueur	3 juin 2022
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	25 août 2022
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	Patent Office (Office des brevets) International Cooperation and Projects Directorate 52 B, Doctor G.M. Dimitrov Boulevard Sofia 1040 Bulgarie Téléphone: +359 2 970 14 68 Télécopie: +359 2 873 52 58 Adresse électronique: services@bpo.bg

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et réglementations notifiées au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.